

de la province de Québec, quel qu'il ait été depuis plus de 50 ans, s'est toujours montré bien disposé à payer pour l'éducation des enfants, en votant généreusement, tous les ans, des subsides plus ou moins considérables pour cet objet. Depuis deux ans il a même été voté la somme de \$40,000 à \$50,000 pour des écoles du soir au profit des adultes, particulièrement dans les villes de Québec et de Montréal. Ce système a d'abord semblé très populaire; mais déjà, en voyant que les grandes villes profitent à peu près seules de ces subsides, on commence à réclamer contre le mode de les répartir. Pourquoi, se demande-t-on, toutes les municipalités de la province de Québec, qui contribuent de quelque manière à grossir le trésor public, ne bénéficient-elles pas elles-mêmes de cette somme de \$50,000 destinées aux écoles du soir? Voici, dans mon humble opinion, comment le gouvernement pourrait répondre à cette demande, d'ailleurs si raisonnable et si légitime.

« Déjà, dans plusieurs paroisses, l'instituteur d'école modèle est payé \$300 par année. Ce salaire peut paraître suffisant au point de vue des contribuables, mais il ne l'est certainement pas pour retenir l'instituteur dans l'enseignement, qu'il n'a embrassé que temporairement, comme un pis-aller, en attendant quelque chose de mieux pour se faire un avenir. Mais que le gouvernement vote tous les ans un subside quelconque pour les écoles du soir dans toute la province de Québec, pour être distribué en primes de \$100, chacune à tout instituteur d'école modèle, de la ville ou de la campagne, dont le salaire serait d'au moins \$300, payé par une Commission scolaire à part le logement et le chauffage, à la condition que cet instituteur tienne une école du soir pour les adultes pendant cinq mois de l'hiver, dans le local même où se fera l'école du jour; l'on verra tout de suite le nombre des écoles modèles se multiplier, les bons instituteurs se faire un état de l'enseignement, et le niveau de l'enseignement se relever de beaucoup.

« Je suis convaincu que, dès la première année qu'il sera voté un subside pour les écoles du soir conformément à

ce projet, plusieurs municipalités scolaires n'hésiteront pas à engager des instituteurs d'école modèle aux conditions voulues (\$300 de salaire, outre le logement et le chauffage), pour s'assurer en retour, outre une bonne école du jour, le bénéfice d'une bonne école du soir, sans rien payer.

« Le gouvernement pourrait ne pas exiger de rapport officiel de ces écoles du soir, en les laissant entièrement sous le contrôle du curé de chaque paroisse et des commissaires d'écoles. Eux seuls dirigeraient gratuitement ces écoles et les feraient fonctionner à leur satisfaction. De cette manière, les parents et les curés, qui sont toujours les plus intéressés dans l'éducation de la jeunesse, pouvant payer généreusement leurs instituteurs, sauront bien n'employer que les plus compétents et les plus dignes à tous égards.

« Enfin le gouvernement, sur le certificat du curé, déclarant que toutes les conditions exigées pour l'octroi de la prime de \$100 ont été remplies, en ferait le paiement soit au curé, au secrétaire-trésorier des écoles ou à l'instituteur lui-même.»

Tout le monde approuve le projet de M. Lacasse.

M. le président attire l'attention de l'association sur un point important: à l'avenir, toutes les personnes qui s'inscrivent pour traiter un sujet pédagogique devraient, si elles sont empêchées d'assister à la conférence, envoyer leur manuscrit au secrétaire de l'association; ainsi, ceux qui assistent aux conférences ne souffriraient pas de leur absence.

Avant de terminer la séance, il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. F.-X. Toussaint:

« Que l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval a appris avec un profond chagrin la mort de Mgr Jean Langevin, ancien principal de l'école normale Laval et ancien évêque de Rimouski;

« Que, par la disparition de ce prélat, le corps enseignant vient d'être privé d'un ami sincère et la pédagogie d'un maître distingué.»